

Journée d'échange - Groupe Trame verte et bleue (TVB)

Trame verte et bleue et urbanisme

Vendredi 19 mars 2010 à la Fédération des Parcs naturels régionaux, Paris

La journée a été animée par Thierry MOUGEY (Fédération des Parcs naturels régionaux de France) et Yves HELBERT (Fédération nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).

Sommaire :

Actualités sur le cadre national TVB.....	1
I. Réalisation d'un guide méthodologique	2
II. Etude de l'intégration des continuités écologiques dans les SCoT	2
III. Retour d'expérience du SCoT du Grand Clermont	4
IV. Etude de plusieurs PLU.....	5
V. Retour d'expérience du PNR Oise-Pays de France	7
VI. La TVB en milieu urbain	8
VII. La TVB une occasion de changer les mentalités et les pratiques en urbanisme	9
VIII. Temps d'échange : TVB et urbanisme.....	10
IX. Bilan :.....	12

Les supports d'intervention sont téléchargeables en ligne sur le site de la FPNRF (<http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/poles-patrimoines-et-developpement-durable.asp?op=poles-patrimoines-et-developpement-durable-la-trame-verte-et-bleue>)

Vous trouverez ci-dessous des compléments d'informations ainsi que la synthèse des échanges avec la salle.

La synthèse des échanges retrace les réactions des participants mais ne correspond pas à des prises de position de l'ensemble du Groupe d'échange.

Actualités sur le cadre national TVB

Jessica Brouard Masson, MEEDDM

➤ **Projet de loi Grenelle II**

Le Projet loi Grenelle II passera à l'Assemblée nationale du 4 au 7 mai prochain. Un certain nombre d'amendements sont en cours d'analyse par les différentes Commissions.

Un amendement a été accepté sur la compatibilité des infrastructures linéaires de l'Etat avec les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) et sera présenté à l'Assemblée.

D'importants débats ont également lieu sur la compensation et les atteintes portées aux continuités écologiques.

➤ **COMOP Trame verte et bleue**

Le COMOP devait se terminer au 31 décembre. Il a été prolongé afin de poursuivre ses travaux. Une dernière réunion aura lieu le 1^{er} avril 2010 qui permettra de valider les 3 guides.

Le Comité de suivi qui prendra le relais ne pourra être mis en place qu'une fois la loi votée.

Certains groupes de travail vont continuer leurs travaux pendant ce délai. Le groupe TVB et urbanisme par exemple a pour objectif de proposer un document simple qui explique les enjeux et comment intégrer la TVB dans les documents d'urbanisme.

Des réflexions devront aussi être menées sur la sémiologie cartographique et sur la communication à mettre en place.

➤ **Restitution des appels à projet « Trames écologiques »**

Une journée de restitution des 5 projets retenus dans le cadre de l'appel à projet Trames écologiques du MEEDDM est prévue le 30 juin prochain. Ces projets concernent 25 Parcs naturels régionaux.

Intégration de la TVB dans les SCoT

I. Réalisation d'un guide méthodologique

Stéphanie FLIPO, DREAL Midi Pyrénées

Le guide méthodologique présenté est en cours de rédaction. Il est prévu d'être validé en juin. Il est piloté par la Dreal MP et réalisé par le bureau d'étude ASCONIT consultant, prestataire.

Objectifs :

→ sensibiliser et convaincre les élus porteurs de SCoT des enjeux relatifs à la biodiversité y compris ordinaire et l'importance du Scot comme projet de territoire permettant la prise en compte des enjeux correspondants, au même titre que d'autres enjeux (enjeux liés à la consommation des espaces naturels et agricoles, urbanisme...)

→ fournir rapidement des éléments de méthode pour faciliter cette prise en compte (techniques mais aussi des éléments d'organisation et de participation)

→ Mieux prendre en compte la nature ordinaire et les corridors dans les documents d'urbanisme

Ce travail doit permettre de fournir des préconisations pour les SCoT en cours d'élaboration et aussi de fournir un cadre pour les services de l'Etat (DDTs pour le PAC et l'association, la Dreal au titre de l'autorité environnementale).

Ce guide est réalisé dans le cadre d'une démarche participative pour répondre aux attentes des maîtres d'ouvrage des SCoT (Comités de pilotage, 3 groupes de travail élargis, entretiens individuels, conseil scientifique régional du patrimoine naturel).

Plusieurs méthodes y sont présentées avec leurs intérêts et limites.

Contenu (en phase de rédaction) – 5 parties :

1 – La nature : un atout pour les territoires

Éléments qui doivent permettre une meilleure appropriation de la TVB par les élus. Cette partie doit permettre d'apporter des arguments sur l'intérêt et la multifonctionnalité d'une trame verte et bleue (services rendus aux écosystèmes et à l'homme)

2 – Méthodes et moyens de prise en compte de la TVB dans les SCoT

Identification de plusieurs méthodes et valorisation de leurs complémentarités

Compétences requises pour prendre en compte la TVB

3- Approfondissements techniques

Apporte des éléments complémentaires pour les techniciens et bureaux d'étude prestataires, sur les méthodes, les données, les acteurs et les analyses croisées

4- Fiches de cas (Illustration d'exemples de prise en compte de la TVB dans des SCoT, sur des thématiques particulières comme la nature en ville, la valorisation d'une agriculture périurbaine...)

5. Sources, références, retours d'expériences, textes juridiques, glossaire, acronymes, liste des contributeurs...

Perspectives :

- Publication de ce guide après validation du Comité de pilotage (été 2010)
- Valorisation par un séminaire (envisagé en septembre) et publication d'une plaquette
- Lancement d'un guide sur la prise en compte de la TVB dans les PLUI et PLU

Echange avec la salle :

- Le guide a-t-il été présenté au Club des SCoT ?

Un séminaire de restitution est prévu en septembre avec la volonté de présenter ce travail auprès de tous les maîtres d'ouvrage de SCoT de Midi-Pyrénées en associant le club des SCoT (le référent local a été invité aux GT du guide et a été destinataire des CR et supports de présentation).

- Est-il prévu d'intégrer des éléments de bilan financier ?

Dans le guide, il est prévu de détailler des fourchettes de coût et les délais nécessaires à chaque méthode.

- Il semble important d'intégrer un temps de débat sur la question de la TVB dans le comité syndical pour que les élus s'approprient cette démarche et que celui-ci soit rendu visible dans le guide.

- Obstacles et possibilités de franchissement (dans la partie « Approfondissement technique ») :

L'AURG a développé une méthodologie basée sur les perturbations générées par l'urbanisme et infrastructures plutôt que sur les obstacles et points de conflit ponctuels. La carte qui est ainsi produite permet de faire réagir les élus.

Cela sera abordé dans l'approche « aménagement du territoire » du guide. L'agriculture intensive peut aussi constituer un obstacle aux déplacements des espèces et au fonctionnement des écosystèmes.

- Existe-t-il d'autres travaux du même type sur TVB et SCoT?

Ceux du CEMAGREF et du CETE Lyon.

Pour le moment, il existe peu de choses sur la nature ordinaire. De même, la TVB est souvent prise en compte dans le diagnostic mais on trouve moins d'éléments dans PADD et DOG qui est prescriptif.

II. Etude de l'intégration des continuités écologiques dans les SCoT

Elodie FRANCOIS et Jennifer AMSALLEM (Cemagref)

L'étude complète est téléchargeable sur le site de la FPNRF !

21 SCoT étudiés.

Présentation de différentes méthodes utilisées pour identifier et cartographier une trame écologique avec leurs avantages et inconvénients.

Intégration de la TVB dans les différentes parties du SCoT (EIE, PADD, DOG).

Echange avec la salle :

- Est-ce que l'un des SCoT étudié est allé jusqu'à la délimitation des espaces naturels à protéger ?
Le SCoT de Montbéliard comporte une partie sur la délimitation d'espaces naturels remarquables (3 niveaux déterminés). L'une des cartes prescriptives du DOG détermine de façon précise les 12 espaces les plus intéressants à protéger de manière stricte (espaces ZNIEFF, Natura 2000 et autres). La détermination de la TVB repose sur la prise en compte de ces espaces naturels remarquables, de leur mise en réseau suivant la topographie et les coulées bleues des vallées et des corridors écologiques. La trame intègre aussi la notion de pénétration de la nature en ville et l'accès à la nature en milieu urbain.

Dans les SCoT du pays de Rennes et du Pays de Gex certains espaces sont également délimités. Un tome II de l'étude rassemble les fiches expériences dans lequel il sera possible de retrouver tous ces éléments.

III. Retour d'expérience du SCoT du Grand Clermont

Christel GRIFFOUL (agence d'urbanisme Clermont Métropole)

Contexte :

- Un territoire peu habitué à travailler sur la question des espaces naturels car privilégié (nombreux espaces naturels, démarche préventive).
- Une démarche modeste mais progressive et partagée avec fort appui des acteurs du territoire et des politiques.
- un fort déficit démographique et de rayonnement qui a mobilisé les élus sur la nécessité d'agir pour améliorer l'attractivité du territoire. Les espaces naturels et biodiversité ont ainsi été considérés comme un atout, une identité et une singularité à mettre en avant.

Objectif :

Sensibiliser les élus notamment en recherchant un nouveau langage.

Une démarche progressive :

Du plan vert à l'approbation du SCoT (2003-2010) avec entre les deux une phase de développement de la contractualisation plus spécifiquement sur les espaces naturels.

Orientations retenues au niveau du SCoT :

PADD : compléments de connaissance sur les espèces patrimoniales

DOG : localisation des orientations à grande échelle et à la parcelle sur l'agriculture périurbaine et arrêt d'orientations spécifiques sur la TVB (un chapitre dédié à la trame).

L'identification des corridors a été réalisée et les PLU devront adapter leurs zonages en fonction de la spécificité locale (espèces et terrain). Des aménagements seront possibles dans les cœurs de nature mais avec réalisation d'une étude d'impact.

Cependant ce travail n'est pas encore abouti et ne va pas encore assez loin dans les prescriptions.

Perspectives :

Travailler davantage sur les corridors dans le cadre d'une démarche pilote interparcs (contrat nature de la Région Auvergne) pour améliorer les connaissances, mieux qualifier ces corridors et définir des modes de gestion pour une meilleure prise en compte dans PLU.

Echange avec la salle :

- Un SCoT peut-il prescrire une étude d'impact dans un PLU?

Réponse : pour le SCoT de Clermont un juriste spécialisé a été consulté. A priori ce n'est pas un problème (se rapproche d'une étude d'impact à réaliser à proximité de sites Natura 2000).

Réaction: L'existence de ZNIEFF pour des chauves-souris montre la difficulté d'axer la définition de corridors sur une approche espèces. Il est plus pertinent de travailler d'abord à partir d'approches paysagères et structurelles puis motiver par rapport à quelques espèces (communication).

- Certains SCoT ont-ils pris en compte la notion de sous-trames avec des prescriptions particulières (sur les zones humides par exemple)?

Cela a été vu dans des diagnostics mais sans mesures de prescriptions particulières dans le DOG.

Débat : chaque échelon territorial espère que l'échelon inférieur mettra en œuvre correctement et concrètement la TVB: le SCRE renvoie aux SCoT, et les SCoT renvoient aux PLU...Comment s'assurer de la bonne mise en œuvre de la TVB ?

→ Les intercommunalités peuvent être un bon échelon de mise en œuvre avec des moyens suffisants. Par ailleurs, il y a de plus en plus de PLU intercommunaux.

→ L'intercommunalité n'a que cette compétence sur les espaces naturels et de manière facultative (1 EPCI sur 20 a pris cette compétence autour de Grenoble) et pas forcément de moyens. Il y a donc un risque de blocage.

→ L'opérationnalité est celle des PLU, celle de la compétence d'urbanisme. L'échelle communale reste importante. Dans le projet de loi prévu, les compétences PLU passeraient au niveau intercommunal, ce qui pourrait faciliter la mise en œuvre de la TVB.

→ L'exemple du Grand Clermont montre que la double compétence SCoT / charte est importante.

Prise en compte de la TVB à l'échelle d'un PLU

IV. Etude de plusieurs PLU

Virginie BILLON (CETE Rhône Alpes)

Etude de 12 PLU confiée à 5 CETE par le MEEDDM. Synthèse en cours de finalisation.

Difficulté de trouver des PLU qui traitaient de TVB car c'est très nouveau. Seule la région Nord Pas-de-Calais en avait du fait de l'antériorité par la région de l'approche trame verte.

- **Diverses méthode d'identification de la trame :** analyse bibliographique, photo interprétation, carte d'occupation du sol avec éléments fins parfois à l'échelle parcellaire, inventaires de terrain
Echelles et niveaux de précision variables, complémentarité de ces méthodes

- **Outils réglementaires utilisés dans les PLU étudiés :**

2 principaux : L123-1-7 (peut identifier et délimiter un élément de patrimoine paysage et oblige à une déclaration de travaux) et L130-1 (espaces boisés classés, plus contraignant car interdit tout changement d'affectation)

- **Plan de zonage :**

2 stratégies : Zones indicées ou aplat corridor (trame qui passe par-dessus tous les différents types de zones)

- **Orientations d'aménagement**

Complémentaires au règlement, en cohérence avec le PADD elles peuvent prévoir des actions (orientation sur des plantations à créer ou conserver, clôtures,...)

Une orientation d'aménagement est opposable au tiers.

Concertation et partenariat nécessaire pour avoir une efficacité

Difficultés et limites :

Compréhension et acceptation de la notion de corridor

Limites de l'outil PLU : peu de prescriptions souvent qualitatives, certaines hors la loi (hors champ de l'urbanisme)

Difficulté méthodologique d'appliquer la cartographie des continuums à la mise en place d'un plan de zonage

Manque d'indicateur de suivi

Coûts importants

Intérêt :

Identité paysagère

Cadre de vie ...

Exemple Lentilly (ouest lyonnais) :

Diagnostic

Carte d'occupation du sol : par photo interprétation et inventaires de terrain

Traduction de la carte en enjeux : triton crêté, grands mammifères (grands corridors), localisation d'espèces patrimoniales en concertation avec les associations naturalistes et les chasseurs

PADD : cartographie et orientation « préserver la biodiversité et les espaces naturels » ; identification des coulées vertes et corridors et des zones à urbaniser mais qui devront prendre en compte les enjeux écologiques

Outils réglementaires utilisés : identification des corridors et du réseau des haies et arbres selon l'article L123-1-7 et les mares importantes et tout ce qui est petit patrimoine bâti local (croix, cabane de vigne, aqueduc...)

L130-1 (espaces boisés classés) utilisé pour les espaces boisés plus conséquents

Echange avec la salle :

- Le L123-1-7 concerne-t-il tous les travaux même ceux qui ne sont pas soumis à demande d'autorisation ?

Exemple : est-ce que cela oblige un agriculteur à demander l'autorisation pour transformer une prairie en maïs ? A priori oui puisque l'élément est protégé. Les travaux ayant pour effet de détruire un élément de paysage identifié sur le document graphique du règlement du PLU en application de l'article L123-1-7 du CU et non soumis à un régime d'autorisation, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable (article R421-23 du CU)

- Pour les propriétaires, y a-t-il des cas de blocage (pertes financières dans certains cas)?

La concertation et le travail de communication sont essentiels pour mettre en œuvre ces notions et prescriptions.

Lorsque l'on révisé un PLU et que les citoyens s'estiment lésés (déclassement de zones avec limitation d'urbanisation) la mairie peut être attaquée au tribunal administratif et c'est le juge qui tranche sur la légitimité. La commune de Saint Martin d'Uriage a été concernée.

Le courage politique est nécessaire pour déclasser des zones qui avaient été désignées constructibles.

- Difficulté pour faire respecter les applications locales du L123-1-7

Cela suppose une veille sur les arbres ou haies coupées et ensuite de faire replanter.

→ Fait partie de l'accompagnement, sensibilisation nécessaire et nécessité d'un suivi local important.

- Rôle de la maîtrise foncière

Importance pour les communes d'avoir une maîtrise foncière (par exemple en bord de cours d'eau), notamment pour avoir une efficacité de gestion. La loi SRU avec le PADD a permis d'enclencher des protections sur les espaces naturels (beaucoup sont passés de A en N car le A a été réservé à de l'agricole « actif »).

- L'outil premier mis en avant est l'inconstructibilité sur les zonages. Cette inconstructibilité vaut-elle y compris pour les bâtiments agricoles ?

Réponse : Oui. Elle existe sur le zonage Aco3 de Saint Martin d'Uriage, sur les autres il est possible de construire sous réserve ou condition.

V. Retour d'expérience du PNR Oise-Pays de France *Jean-Luc HERCENT (PNR Oise-Pays de France)*

Contexte : Viarmes, 10^{ème} commune du Parc où la TVB est déclinée dans un PLU.

Un territoire fragmenté (urbanisation et voies de communication).

Charte du parc qui prend en compte les corridors écologiques (orientations et identification de corridors dans le plan de charte)

Etude du secteur Chantilly - Carnelle (sur une quinzaine de communes) :

Méthode basée sur le terrain et le recueil de connaissances naturalistes : carte d'occupation du sol, voies de circulation de la grande faune notamment d'une espèce emblématique (le cerf), perméabilité fonctionnelle de terrain (étude de la perméabilité à la petite, moyenne et grande faune en fonction de l'usage de l'espace et des équipements comme les clôtures).

Problématique : cabanisation, constructions illégales

Déclinaisons de ces considérations dans les documents d'urbanisme

Cas de la commune de Viarmes :

- Le **rapport de présentation** mentionne les corridors [sous forme de carte et dans le texte]

- Le **PADD** signale l'importance du corridor et de sa préservation (le corridor couvre la quasi totalité des zones non urbanisées)

Réflexion particulière : une matrice agricole qui comprend des vergers et du maraichage avec des équipements et clôtures non compatibles avec la circulation de la grande faune. Ceci a nécessité une expertise terrain au sein des zones agricoles pour identifier un zonage et une réglementation spécifique.

- **Zonage spécifique** : Ace ou Nce

Ace : règlement pouvant évoluer ; Nce : tout ce qui méritait plus de protection, même si usage agricole

Pour Viarmes Nce et Ace : Nce interdit toute constructibilité y compris d'infrastructure (transformateur, pylône), Nce interdit toute nouvelle infrastructure (élargissement sente en route), ainsi que la reconstruction après sinistre (qui normalement est de droit)

Ace a été proposé en interdisant la construction de nouveau bâtiment agricole. Cependant, si un projet compatible avec le maintien de la fonctionnalité du corridor voyait le jour, il est envisageable de faire évoluer le zonage par une simple procédure de modification, ce que ne permet pas le zonage N.

Règlement

Non reconnaissance de la cabanisation, interdiction de reconstruction en cas de sinistre sur des constructions illégales, espaces boisés classés, opposition à certaines infrastructures (ex route)...

Evolution de la politique ENS du CG du Val d'Oise à la demande du PNR : zone de préemption ENS en continuité des zones des corridors des deux communes voisines sur les espaces naturels et action avec la Safer pour la maîtrise foncière agricole. Importance en contexte périurbain de figer le foncier pour assurer pérennité d'un corridor.

Echange avec la salle :

- Le Parc a-t-il eu une mission d'accompagnement ?

Oui. Cet accompagnement a été assuré pour toutes les communes du Parc avec un impact différent selon les enjeux de la commune (Exemple : l'article 11 sur l'aspect du construit a été utilisé sur une commune pour empêcher les enduits sur des murs en dessous de 30 cm car il y a présence du crapaud accoucheur qui utilise les murs autour de la mare communale comme abri. Cela a pour but également de conserver la perméabilité des clôtures pour cette espèce au coeur du village).

Le PNR accompagne les bureaux d'étude et par exemple pour Viarmes il a aidé à financer les études complémentaires.

Depuis plusieurs années une sensibilisation des élus est menée; D'autre part le Parc travail en étroite concertation avec les services de l'Etat comme par exemple la DDEA du Val d'Oise).

VI. La TVB en milieu urbain

Philippe CLERGEAU et Audrey MURATET (MNHN)

Spécificité, programme de recherche ANR Trame verte – P. Clergeau

Evolution forte et récente de la biodiversité en ville.

La biodiversité en ville, encore plus qu'ailleurs, est dépendante de la gestion.

Problème de la trame en ville : risque de sortie de la ville vers le rural des espèces exotiques très présentes en ville.

⇒ L'installation d'une nature en ville impose une réflexion à l'échelle du paysage.

⇒ Intégrer les villes dans les réseaux régionaux de corridors écologiques.

⇒ Réfléchir autrement : créer un maillage qui permettra la dispersion des espèces et ne pas oublier le rôle fondamental des jardins privés.

⇒ Redonner une transparence à l'urbain : la ville en grandissant devient une barrière à des échanges régionaux, ce point est fondamental dans l'adaptation aux changements climatiques. Des recherches vont être lancées sur le rôle que pourraient jouer les toitures et murs végétalisés en matière de biodiversité.

Les approches de connectivité en milieu agricole ne s'appliquent pas directement en ville : la notion de qualité de corridor est encore plus importante en ville.

ANR Villes durables : évaluation de la trame verte urbaine et élaboration de référentiel

Programme sur 4 ans sur les services écosystémiques, culturels, et de régulation (fonctionnement de la biodiversité sur la pollution urbaine)

50 personnes, 5 équipes d'écologues, 5 équipes de sciences sociales, projet mené dans de grandes villes : Montpellier, Paris, Marseille, Angers, ...

Un état de l'art (synthèse) sur les connaissances en TV urbaines va sortir en juin.

Méthode d'analyse des connectivités dans les paysages urbanisés - A. Muratet

Bilan sur 100 articles traitant de la question avec des approches variées ;

Choix d'un indice en fonction des données disponibles et des attentes du Conseil général de Seine Saint Denis.

Indice global de connectivité (Saura, Pascual-Hortal, 2007) : conefor sensinode.

Appliqué sur le département 93, habitat par habitat : milieux humides, bois anthropisés ; herbacés naturels, bois naturels, herbacé anthropique

Calcul de la contribution d'un habitat donné à la connectivité globale (en supprimant un patch ou en rajoutant un patch pour choisir la meilleure localisation d'une création de milieux).

Validation de la méthode par des observations de terrain :

Comparer les distances calculées entre patch aux distances floristiques (il existait des inventaires botaniques). Fait type d'habitat par habitat et variabilité des résultats selon les milieux. La distance floristique utilisée est la différence entre les inventaires de végétation réalisés.

Pour prendre en compte la fonctionnalité : utilisation de l'indice de vert sur photo infra rouge, modèle de dispersion des graines (aléatoire ou orientée) et distance moyenne de dispersion.

Echange avec la salle :

- Cette méthode conefor sensinode est-elle celle utilisée au cemagref de Grenoble sur des distances génétiques de populations de batraciens ?

Oui, il s'agit d'une méthode très utile car très souple : elle a été utilisée au Canada sur des déplacements de martre.

VII. La TVB une occasion de changer les mentalités et les pratiques en urbanisme

Valérie KAUFFMANN (CAUE Essonne)

La TVB permet de mettre en musique des éléments utilisés par les paysagistes des CAUE depuis longtemps.

Notion d'armature : coproduction d'un projet global ville / non ville

Notion de territoire ressource : la TVB permet de mieux appréhender ce qui n'était avant que de l'entre deux sans trop d'usage (donc sans valeur)

La TVB devient un outil qu'il est possible d'utiliser pour mieux faire passer la notion de paysage.

Projets de la communauté d'agglomération des lacs de l'Essonne et de la communauté d'agglomération des portes de l'Essonne

Grigny/ Chatillon :

Une Communauté d'agglomération avec des problèmes sociaux importants, notamment sur la commune de Grigny / et un territoire morcelés par des infrastructures avec des quartiers distincts non reliés. Or cette commune a un potentiel de par sa géographie : plateau, coteaux, vallée de la Seine (anciens lacs de carrière).

- Espaces en friche un peu partout sur des secteurs délaissés : s'appuyer sur les entre deux pour faire projet et s'appuyer sur la biodiversité pour avoir démarche agenda 21 pilote.

- Former les agents des espaces verts des deux communes : journée sur la constitution d'un référentiel commun (vocabulaire), identifier les ensembles paysagers, mettre en commun les connaissances de chacun avec une carte du territoire. Puis le CAUE a élaboré des parcours avec thèmes : eau, géographie, identifier les ruptures et liaisons.

⇒ Evolution vers une gestion différenciée à grande échelle (travail en cours avec le bureau d'études COLOCO-Gilles Clément).

- Identifier et s'appuyer sur les continuités (ex : un aqueduc non mis en valeur, chapelet de bois ou parcs sur les coteaux mais sans liens entre eux)

- Actions pédagogiques en s'appuyant sur la gestion différenciée déjà en place.

Communauté de communes Porte de l'Essonne : Athis Mons (aéroport d'Orly, routes, beaucoup de pavillonnaire peu d'espace public et de rencontre)

ENS en ville défendu par les habitants ⇒ Comment le réintégrer dans la ville (actuellement pas de visibilité et on ne peut pas y pénétrer) ?

- Le CAUE s'est appuyé sur une étude naturaliste réalisé sur cet espace pour la matrice du projet urbain → Idée que cet espace colonise la ville mais serve aussi de lieu public (ex jardins partagés) .

- Problème de confronter la gestion de l'ENS avec la nécessité d'un lien avec un usage urbain (ex : faciliter l'accès à un collège enclavé au travers de l'ENS).
- Importance d'actions pédagogiques pour faire connaître ce paysage.
- Est devenu un projet partagé mais nécessité de l'accompagner sur le long terme
- Ce projet n'est pas encore validé par les élus. En attente des présentations aux habitants.

La notion de trame permet une vision égalitaire du territoire et favorise le changement de pratiques.

La TVB permet une ingénierie du territoire à la différence du passé (application de règles).

Echange avec la salle :

Pourquoi ce projet est-il difficile à porter ?

C'est difficile à comprendre.

Il y a eu une bataille pendant 10 ans pour défendre cet espace de l'urbanisme, d'où la création de l'ENS. Les élus ont peur d'y intégrer un usage « urbain ». Les jardins partagés, par exemple, posent problème.

VIII. Temps d'échange : TVB et urbanisme

- Changement des pratiques en ville

- Les outils de l'urbanisme ne sont pas suffisants pour rendre la ville plus transparente à la circulation des espèces. Il est important d'adopter une nouvelle vision de la ville, de changer les comportements et les modes de gestion. Le local a un effet beaucoup plus fort que le global en milieu urbain. La **gestion** est donc fondamentale.
- Il faut déjà disposer de milieux favorables à la flore et faune avant de penser à les reconnecter. C'est pourquoi la gestion différenciée est importante en ville avant de penser « connectivité ».
- La TVB a beaucoup été évoquée dans la restitution du **programme « nature en ville »** (3 ateliers). Un changement de nom est envisagé pour rebaptiser ce programme « Plan nature et ville » afin de ne pas opposer les deux termes.

- Trame bleue

- La trame bleue existe déjà et il est possible de s'appuyer sur celle-ci pour construire la trame verte.
- La trame bleue en ville est souvent laissée de côté. Il existe cependant des exemples à l'étranger.
→ Développer une « culture TVB » sur l'espace de liberté de la rivière, le mode de gestion des berges en ville (génie écologique), la gestion des corridors...
- On est très en retard sur la trame de sols non imperméabilisés. Les entreprises n'ont pas toujours la compétence technique (sols poreux, noues...) : ex faire et gérer un parking en terre pierre.
- Quelle articulation SCoT / SDAGE- SAGE ? La compatibilité est la règle mais n'est pas facile à mettre en œuvre.

- TVB et densification urbaine

- On peut densifier l'urbain en prenant en compte la TVB (rôle de corridors et d'usage de la nature). Cependant, les gens auront-ils le même usage d'espaces naturels linéaires que de grands parcs ? Une réflexion est à mener là-dessus.
- On a réfléchi jusqu'à présent en termes de grandes structures paysagères (coulées vertes...). Il faut désormais s'appuyer sur des éléments plus fins (nouveau vocabulaire de l'espace public).

Il est nécessaire d'hybrider la notion de TVB, ne pas se limiter à la sphère environnementale et ne pas rester dans une logique d'experts. Il vaut mieux se positionner en termes de territoire plutôt que par une entrée spécifique (environnementale, paysagère, urbanistique...).

Question du vocabulaire partagé : attention à ce que l'on met derrière et aux exemples qui s'y rattachent.

- **Mobilisation / sensibilisation / transversalité**

- Importance du processus de décision coopérative qui permet l'appropriation et le changement de pratiques. Le processus de concertation devrait mobiliser chaque usager du territoire pour aboutir à une cogestion. L'animation sur le terrain avec tous les acteurs privés est tout aussi importante que le travail de cartographie (complémentarité). Cette réflexion peut aller jusqu'à la gestion (définition de pratiques adaptée à la TVB). Les différents niveaux de la concertation sont donc à prendre en compte.
→ question de la distribution de la parole entre un citoyen lambda et un représentant d'un groupe (assymétrie).
Exemple de la Région Rhône-Alpes : sollicitation de ressources locales (pas seulement une question d'experts comme Natura2000).
- Travailler de façon transversale au sein d'une même structure (services environnement – urbanisme par exemple) permet de favoriser le développement d'une « culture TVB ».
- La mise en place de la TVB s'appuie sur des réseaux humains en insufflant une pédagogie localement. Il est nécessaire de mobiliser un maximum de réseaux pour diffuser une culture TVB au sein des territoires.
- Le terrain « parle » beaucoup. C'est en amenant les élus sur le terrain qu'ils peuvent être convaincus.
- En matière de pédagogie, il serait utile de réaliser des **documents de sensibilisation** à l'échelle nationale s'adressant à différentes cibles afin de faire des économies d'échelle (éviter que chacun fasse ce travail à son échelle). Ceci pourrait être envisagé de manière collégiale (avec différents réseaux) pour que chacun y ait sa place. Un groupe communication a été mis en place dans le cadre du COMOP et pourrait porter cette réflexion.

- **Déclinaison de la TVB à différentes échelles / outils mobilisables**

- La cartographie RERA de la Région Rhône-Alpes se pose la question de la déclinaison à l'échelle locale.
La Région prépare aussi un module de formation pour les techniciens et les élus des SCoT.
L'accompagnement et de l'animation de territoire jouent un rôle important (mis en évidence par le Parc Oise-Pays de France).
Enfin, il ne faut pas oublier les outils contractuels. Pour la Région Rhône-Alpes, les contrats corridors permettent d'aborder différents aspects (foncier, gestion, planification, usages...) mais le recul n'est pas encore suffisant (2 contrats corridors signés).
- Il faut également rendre lisible les autres outils, réglementaires et fonciers notamment : montrer cette complémentarité pour l' élu local qui s'effraie parfois de la superposition de zonage. Il ne faudrait pas que la TVB soit uniquement déclinée en urbain et périurbain.
- Rares sont les établissements publics qui établissent un SCoT et le mettent en œuvre (pas les deux compétences ou manque de moyens pour la mise en œuvre). Ce sont d'autres collectivités sont en charge de la mise en œuvre via le PDU, le PLH et pour espaces naturels c'est souvent la compétence des Conseils généraux (pas partout).
La concertation avec l'ensemble de ces acteurs concernés par la mise en œuvre devrait se faire très en amont dès le projet de mise en place de SCoT.
- La question se pose également de la limite géographique (pas toujours de SCoT et PLU).
RNU : peu de chose pour la TVB.

Cartes communales : modification actuellement réfléchies par DHUP pour favoriser l'intégration de la TVB.

La généralisation des documents d'urbanisme suppose un important effort financier.

Le Projet de loi Grenelle II : d'ici 2017, l'ensemble du territoire devrait être couvert par des SCoT. Incitation à la généralisation des SCoT et des PLU intercommunaux.

- L'écoconditionnalité peut aussi être un levier : conditionnement des aides régionales ou départementales à la mise en place de documents d'urbanisme ou d'actions pour prendre en compte la TVB (exemple de la Région Nord Pas de Calais).

- Lien entre les outils SCoT, PLU et des programmes d'actions

- Le programme « Gestion des territoires » en Picardie : Pour l'instant, il s'agit de deux actions différentes. La gestion des territoires est un outil agroenvironnemental au départ sans ciblage territorial. Il sera peut-être utilisé à l'avenir pour un ciblage sur les zones à enjeux.
- Le Parc Oise – Pays de France essaie de mobiliser sur la continuité forestière en utilisant les fonds de gestion du territoire. Il suit 4 SCoT engagés sans prise en compte de la TVB : cette notion n'était pas dans le cahier des charges pour le choix et le mandat du bureau d'étude. De plus, quand le bureau d'étude est choisi, même s'il est sensibilisé, il n'a pas forcément la compétence et encore moins de volant financier. Il est important d'intégrer dans les cahiers des charges les notions de TVB (Idem au niveau PLU).
- Le sous groupe de travail TVB et urbanisme du COMOP a réfléchi à un « guide » pragmatique pour sensibiliser les élus et porteurs de documents d'urbanisme afin de leur donner des arguments.
Réglementaire et contractuel sont complémentaires. L'accompagnement des collectivités est difficile lorsque la loi n'est pas votée et que les collectivités ont commencé à travailler sur le sujet.

- Y a-t-il eu un état zéro pour évaluer l'effet de la politique TVB ?

Il est prévu une évaluation dans les SRCE (prise en charge par le territoire de la démarche) mais on ne pourra pas identifier l'effet d'une politique publique isolée (ce n'est pas la seule politique en soutien à biodiversité).

IX. Bilan :

- **Intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme**

Il existe déjà un certain nombre d'exemples au sein de SCoT et PLU (avec une diversité d'approches et de méthodes). Cependant, la prise en compte de la TVB se retrouve davantage dans les diagnostics que dans les prescriptions (DOG) et la réglementation.

Les cartes communales (dans leur définition actuelle) et le RNU ne permettent pas vraiment une intégration des problématiques TVB. Le projet de loi Grenelle II incite à la généralisation des SCoT et PLU intercommunaux.

- **Importance du lien avec la phase opérationnelle/ la gestion**

→ Associer les acteurs concernés par la mise en œuvre de la TVB dès l'amont : appropriation de la démarche jusqu'à la co-gestion

→ Rôle de l'éco-conditionnalité et des autres outils (fonciers et contractuels notamment)

→ Importance de la gestion de l'espace dans le dispositif TVB : en ville, la gestion différenciée a un rôle essentiel.

- **Créer une « culture TVB » et la diffuser**

→ Ne pas rester dans des logiques d'experts ni sur une entrée seulement environnementale.

→ Nécessité de s'appuyer sur un maximum de réseaux.

→ Importance du processus de concertation et de la pédagogie (sensibilisation)